

EN BREF

Une collectivité compétente pour chaque degré d'enseignement



Mairie



Département



Région



L'Etat est responsable des enseignements et de la pédagogie

LES + DU 56



ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE

FINANCER le matériel informatique et le raccordement haut débit

PRÊTER aux établissements du matériel innovant via la "TICOTHÈQUE" (lunettes et imprimante 3D, drones, tablettes...)



COUPS DE POUCE

AIDER les jeunes à concrétiser leur projets : aide BAFA (17 à moins de 26 ans), subventions d'études, aides aux séjours à l'étranger Campus et Collège Trotter 56, aide aux transports des internes...



REMUE MÉNINGES

SOUTENIR plus de 700 projets éducatifs des équipes pédagogiques (déplacement vers des sites culturels, activités...)



REST'O COLLÈGE 56

ALLÉGER la facture de cantine et d'internat des familles (sous conditions de ressources)



PROJETS PÉDAGOGIQUES

PROPOSER des projets pédagogiques en lien avec les acteurs du territoire sur les thèmes du développement durable, la citoyenneté, le patrimoine, la culture, le monde économique... ainsi que "LA SAISON DES COLLÉGIENS"



SPORT SCOLAIRE

ACCOMPAGNER une cinquantaine de sections sportives (basket, voile, athlétisme, foot...) dans les établissements publics et privés mais aussi l'USEP, l'UNSS et l'UGSEL



TRANSPORT ADAPTÉ

TRANSPORTER les élèves handicapés chaque jour (environ 500 élèves)



89 COLLÈGES

- 43 PUBLICS
- 46 PRIVÉS dont 1 Diwan

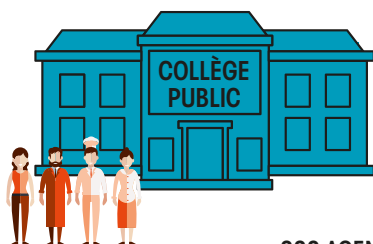


36 500 COLLÉGIENS

- 17 200 en établissements publics
- 19 300 en établissements privés

NOS COMPÉTENCES...

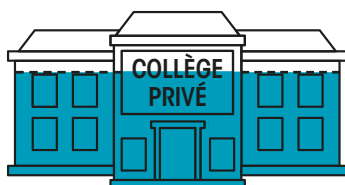
Le Département est propriétaire des **COLLÈGES PUBLICS** et responsable de leur construction, rénovation, modernisation, réparation



338 AGENTS

départementaux assurent l'accueil, l'entretien général, la restauration et l'hébergement

Par souci d'équité, le Département participe aux travaux dans les **COLLÈGES PRIVÉS** (subventions d'investissement, garanties d'emprunt...)*



* loi Falloux



MATÉRIEL MOBILIER



CHARGES FONCTIONNEMENT



ACCÈS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL contribue financièrement au fonctionnement et à l'équipement des **COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS** (mobiliers, électricité, accès aux équipements sportifs...)